



Lille, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

## Communiqué de presse

### SUITE DE L'INCENDIE DE LUBRIZOL : DES PRÉLÈVEMENTS DANS LE SOL ET L'EAU SONT EN COURS DANS LES CINQ DÉPARTEMENTS DES HAUTS-DE-FRANCE



À la suite de l'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019 à l'usine Lubrizol située dans l'agglomération rouennaise, un panache de fumées a traversé la zone Nord, suivant un axe nord/nord-est.

Jeudi 26 septembre, les projections de Météo France indiquent un vent de sud-ouest en basses couches et d'ouest en altitude, qui a transporté les particules de suie émises par l'incendie de l'usine de Lubrizol au-dessus d'une partie de la zone Nord. Les pluies fréquentes durant la journée du 26 septembre, souvent sous forme d'averses, se sont chargées de ces particules dans leurs chutes. Elles sont la cause essentielle du dépôt localisé et discontinu de suie pouvant être observé sur certaines communes de la zone Nord.

#### Mise en place de lignes téléphoniques dédiées

Sur signalement des particuliers, les services de l'État continuent de procéder à un recensement des territoires susceptibles d'être touchés par des suies.

Si vous constatez la présence de retombées sous forme de suie, merci de vouloir le signaler aux numéros verts suivants mis :

- dans l'Aisne : 03 23 21 82 82 (08h00-17h30)
- dans le Nord : 03 20 30 58 00 (09h00 à 17h00)
- dans l'Oise : 03 44 06 12 34 (08h00-17h30)
- dans le Pas-de-Calais : 03 21 21 24 97
- dans la Somme : 0 805 010 580 (09h00-13h00 et de 14h00 à 18h00)

Vous pouvez également contacter les services de gendarmerie ou de police ou le service départemental d'incendie et de secours.

#### Une série de prélèvements est en cours

Des arrêtés ont d'ores et déjà été pris par les préfets des départements concernés, prescrivant une série de mesures visant à limiter certaines activités agricoles et à restreindre la mise sur le marché de produits alimentaires d'origine animale et végétale. L'ensemble des arrêtés sont consultables sur le site Internet de la préfecture de région Hauts-de-France ([www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)) ainsi que sur les sites de chacune des préfectures de département.

Des prélèvements, pour analyse, des productions animales et végétales continuent à être réalisés ; leurs résultats seront connus dans plusieurs jours. La décision de la levée des mesures sur les produits agricoles ne pourra intervenir qu'en fonction de l'issue de ces analyses.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

[www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) – [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/prefethdf](https://linkedin.com/prefethdf)

Parallèlement, sur la base des signalements, les services de l'État ont décidé de procéder aujourd'hui à des prélèvements dans le sol et l'eau dans cinq communes ciblées dans chaque département de la zone Nord. Les prélèvements sont effectués par les services départementaux d'incendie et de secours. À noter qu'une première campagne de prélèvements avait été réalisée dans les 24h suivant le sinistre, sur la base d'une modélisation de trajectoire qui est aujourd'hui affinée par la campagne de signalements

### Les nombreux contrôles réalisés dans l'air et l'eau confirment l'absence de toxicité aiguë

Des contrôles ont été effectués par les services compétents de l'Agence régionale de santé (ARS) et d'Atmo Hauts-de-France.

L'urgence, pendant l'incendie, était de vérifier l'absence de toxicité aiguë pour les populations. Les mesures de qualité de l'air réalisées par Atmo Hauts-de-France depuis l'incendie ont fait apparaître une qualité de l'air ne dépassant pas les seuils réglementaires. La passage de nuage de fumée a effectivement été observé jeudi 26 septembre sur les mesures des particules PM10 et PM2.5, ainsi que sur celles de carbone-suie, mais les concentrations mesurées ont continué à rester bien en deçà des seuils réglementaires.

Depuis ce mardi matin, les niveaux de particules observés se situent entre 5 à 20 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire (pour rappel le seuil réglementaire est fixé à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière) et ceux de dioxyde d'azote, entre 15 à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire (le seuil réglementaire est fixé à 200 µg/m<sup>3</sup>).

L'ensemble des résultats des mesures en continu sont consultables en libre accès sur le site [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr)

Atmo Hauts-de-France continue à participer aux investigations. Dans le cadre des recherches plus approfondies, elle a complété son dispositif de surveillance en continu par :

- des analyses de prélèvements sur filtre élargies à un large panel de polluants ;
- un étroit suivi des déclarations effectuées sur la plateforme de signalements des odeurs (ODO – <https://www.atmo-odo.fr>). Atmo Hauts-de-France observe une diminution des signalements liés aux odeurs ressenties.

Atmo Normandie a déployé un dispositif complémentaire depuis jeudi 26 septembre après-midi en positionnant des moyens de mesures sous la trajectoire des vents. Ces résultats ne peuvent être connus en temps réel, car ils nécessitent une analyse en laboratoire de chimie, pouvant prendre plusieurs jours. Atmo Hauts-de-France reste donc également coordonnée avec Atmo Normandie pour connaître les résultats de ces analyses approfondies notamment en hydrocarbures aromatiques polycycliques et en métaux, réalisées en supplément lors de l'incendie.

En outre, depuis vendredi 27 septembre, l'ARS Hauts-de-France a réalisé des contrôles sur les captages d'eau de surface situés dans la trajectoire du nuage. À ce jour, aucun risque n'avait été constaté et la consommation de l'eau du robinet reste sans danger.

Par précaution, l'ARS renforce la surveillance de la qualité de l'eau pour les captages souterrains situés dans les secteurs concernés par les retombées de suie.

Retrouvez l'ensemble des mesures de précaution sur le site de la préfecture : <http://www.hauts-de-france.gouv.fr>